

CERTIFICAT BPF

Nous confirmons

que l'entreprise **AromaSan Sàrl, Route de Montheron 8 B, 1053 Cugy, Suisse**, est autorisée à fabriquer et à distribuer des principes actifs pharmaceutiques, l'autorisation de fabrication excluant les principes actifs stériles limitée au reconditionnement d'huiles essentielles en tant que principes actifs ;

que l'entreprise se conforme aux règles applicables en Suisse de fabrication pour les principes actifs, règles qui correspondent aux normes de bonne pratique applicables à la fabrication et au contrôle de qualité de la PIC/S (Pharmaceutical Inspection Convention/Co-operation Scheme) et des Directives de la Commission Européenne;

que l'entreprise est sujette à inspections périodiques par les autorités compétentes et que la dernière inspection de base en date a été faite le **8 juillet 2011**;

que les exigences concernant la fabrication et le contrôle de la qualité des principes actifs pour l'exportation sont équivalentes à celles valables pour les principes actifs commercialisés en Suisse.

Berne, 12 mars 2012
No 12-737

Swissmedic
Institut suisse des produits
thérapeutiques



Dr. Alfred Ryf

